

Sexualité, handicap et médias : un exemple québécois de ce qu'il ne faut pas faire

Marie-Ève Veilleux

Volume 21, numéro 2, décembre 2015

Sexualités, handicap et droits humains
Sexualities, Disability, and Human Rights

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1086476ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1086476ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Réseau International sur le Processus de Production du Handicap

ISSN

1499-5549 (imprimé)

2562-6574 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Veilleux, M.-È. (2015). Sexualité, handicap et médias : un exemple québécois de ce qu'il ne faut pas faire. *Développement Humain, Handicap et Changement Social / Human Development, Disability, and Social Change*, 21(2), 141–145.
<https://doi.org/10.7202/1086476ar>

Tous droits réservés © Réseau International sur le Processus de Production du Handicap, 2015

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Sexualité, handicap et médias : un exemple québécois de ce qu'il ne faut pas faire

MARIE-ÈVE VEILLEUX

Université de Montréal, Québec, Canada

Écho de la communauté • Echoes of the Community

La représentation médiatique des personnes handicapées est un sujet dont plusieurs aspects ont été étudiés tant au Canada (Association canadienne des radiodiffuseurs, 2005; Auslander & Gold, 1999; Brenner, 2008; Dahl, 1993; Habilo-Médias, s.d.; Saltes, 2010) qu'à l'international (Ciot & Van Hove, 2010; Drake, 2004; Phillips, 2012; Ross, 1997, 2001; Stibbe, 2004; Sweeney 2005; Titchkosky, 2005). Un rapport de la situation canadienne publié par l'Association canadienne de radiodiffusion a révélé que « très peu de personnes handicapées paraissent en ondes et que la couverture des questions se rapportant au handicap dans les émissions d'actualité et d'information est inexacte ou pour ainsi dire inexistante » (2005, p. 15).

En octobre 2013, une entrevue sur l'assistance sexuelle pour les personnes handicapées et les aînés diffusée sur les ondes de Radio-Canada à l'émission *Après tout, c'est vendredi* (Hynes, 2013) a soulevé un vent de critiques au sein du milieu des personnes handicapées. Incapable de me taire face aux propos truffés de jugements et d'idées préconçues sur les personnes handicapées tenus par l'invitée, Madame Janette Bertrand, elle-même non handicapée, j'ai rédigé une lettre avec ma collègue, Madame Laurence Parent, pour dénoncer le traitement médiatique des personnes handicapées dans cette affaire. Cette lettre a été rapidement appuyée par plusieurs organismes de personnes handicapées et plus de cent individus, handicapés et alliés, de tous les horizons (Veilleux & Parent, 2013).

Dans les pages qui suivent, je tenterai d'illustrer, en prenant cette entrevue comme exemple, que les propos mal informés et remplis de préjugés de Madame Bertrand, ainsi que l'absence totale de personnes handicapées dans l'entrevue pour discuter d'un sujet qui les concerne directement, ont pour effet de renforcer la perception des personnes handicapées comme des êtres dépendants et de freiner la reconnaissance de celles-ci comme des citoyens à part entière.

Sexualité et assistance

D'entrée de jeu, Madame Bertrand est catégorique, elle rejette l'assistance sexuelle rémunérée qu'elle associe à la marchandisation du corps. Toutefois, elle précise que si son fils ou sa fille était handicapé(e), « ça serait une autre paire de manches », qu'elle essaierait de trouver un bénévole, parce que oui, « ils ont droit au toucher » (Hynes, 2013). En se questionnant à savoir si l'orgasme est un besoin fondamental, avançant que le besoin fondamental serait plutôt le toucher, Madame Bertrand semble vouloir faire dévier la sexualité et ses multiples déclinaisons vers une activité pure et chaste : la caresse. Aurait-elle le même discours de négation de la liberté de choix si elle parlait de la sexualité des personnes non handicapées? L'assistance sexuelle peut se décliner comme une aide directe, c'est-à-dire caresses, massages, rapports sexuels (Lucien, 2009), mais aussi comme une aide indirecte, par exemple pour les couples dont les deux partenaires sont handicapés et ont besoin d'aide pour se déshabiller, se positionner, etc. (de Sutter, 2009; Lucien, 2009). L'idée de palier au

handicap avec des aides techniques ou de l'aide physique pour combler des besoins tels que s'alimenter, se vêtir, se déplacer, et même certains très intimes comme éliminer ou se laver, est bien acceptée dans la société (Chatton, 2008). Par contre, « la question prend une tout autre tournure lorsqu'il s'agit de la sexualité, que cela soit de son développement ou de son vécu. » (idem, 2008, p. 64). Ainsi, si on écoute les propos de Madame Bertrand, les personnes handicapées qui ont besoin d'une aide externe seraient condamnées à avoir une sexualité chaste. Je suis plutôt d'avis que chaque personne, handicapée ou non, doit pouvoir décider par elle-même si elle veut avoir un orgasme, se faire caresser ou bénéficier de n'importe quelles variantes de la sexualité, et ce, tant que cela se fait avec le consentement de tous.

Plus loin dans l'entrevue, en référence au film *Gabrielle* (Archambault, 2013) qui lève le voile sur les difficultés de deux personnes ayant une déficience intellectuelle à vivre leur amour, Madame Bertrand exprime son accord à ce que ces deux personnages expriment leur sexualité, car « c'est pas la même chose parce que ce sont des handicapés mentaux. » (Hynes, 2013). Madame Bertrand semble éprouver de la difficulté à reconnaître qu'une personne handicapée physique puisse nécessiter l'aide d'une tierce personne pour exprimer sa sexualité. Pourtant, la sexualité figure, parmi les besoins physiologiques, à la base de la pyramide des besoins de Maslow (Maslow, 1943) et elle est reconnue par l'Organisation mondiale de la santé comme faisant partie de la santé (Organisation mondiale de la santé, 2013). Je crois qu'il est important de tenir un débat sain sur la question d'assistance sexuelle avant de tenter de discréditer les personnes handicapées en limitant leur sexualité sans même leur demander leur avis.

Pouvoir et handicap

Le discours de Madame Bertrand, dans l'entrevue qui nous intéresse, met aussi en évidence la relation de pouvoir que les personnes non handicapées ont sur les personnes handicapées. Lorsque l'animatrice lui demande des

pistes de solution au désir sexuel des personnes handicapées, Madame Bertrand tient les propos suivants : « On trouve des pilules pour tout, tout, tout, tout, tout de nos jours. Trouvons une pilule qui baisse un peu la libido. » (Hynes, 2013). La suggestion d'inventer une pilule pour soulager médicalement cette libido « gênante » selon Madame Bertrand est combien déshumanisante pour les personnes à qui elle s'adresse. Même si Madame Bertrand a tout à fait le droit d'être contre la prostitution, son analyse élémentaire de la situation se fait au détriment des personnes handicapées elles-mêmes. Vouloir aussi fortement nier le droit des personnes handicapées de vivre leurs désirs sexuels, et surtout sans qu'elles fassent même partie de la solution, rappelle le pouvoir que les personnes non handicapées ont eu sur les personnes handicapées au fil de l'histoire. L'eugénisme a mené à des stérilisations forcées qui ont eu lieu pas plus loin que dans l'Ouest canadien et aux États-Unis (Kaelber, 2012; Robertson, 2006), ainsi qu'à l'euthanasie au nom de la pureté de la race ou pour éviter ce fardeau à la société ("Euthanasia program," s. d.).

Madame Bertrand suggère également que l'on crée un site pour que les personnes handicapées puissent se rencontrer entre elles et faire des échanges. En prônant le choix d'un partenaire ayant un handicap, cette catégorisation ségrégationniste ne limite-t-elle pas la liberté individuelle de chacun en plus d'amplifier le message que les personnes handicapées font partie d'une classe à part que les personnes non handicapées ne doivent pas convoiter? Combien de fois avons-nous déjà entendu une personne non handicapée dire qu'elle ne peut pas s'imaginer en couple avec une personne handicapée? Les propos de Madame Bertrand suggèrent la non-désirabilité des personnes handicapées en adoptant une vision normative du corps. Ainsi, ces propos renforcent la vision des personnes handicapées comme étant intouchables et contraintes à vivre des échanges entre « handicapés » seulement. Cette enfilade d'idées marginalisantes profanées par une personnalité publique québécoise ne peut que mettre un frein à la reconnaissance et la promotion des droits des personnes handicapées, un groupe déjà mis de côté par la majorité.



Les personnes handicapées : encore absentes

Le segment sur l'assistance sexuelle présentait, en plus de la discussion avec Janette Bertrand, une entrevue avec Catherine Agthe Diserens, présidente de Sexualité et Handicap Pluriels, un organisme suisse qui offre des services d'assistance sexuelle. Par contre, aucune personne handicapée n'était présente pour participer à la discussion. L'absence complète de personnes handicapées sur le plateau pour discuter d'un sujet qui les touche directement, et qui touche leur intimité la plus profonde, rappelle que les personnes non handicapées se permettent de parler à la place des personnes handicapées. Aurait-on eu une discussion sur la sexualité des personnes de race noire avec un panel uniquement constitué de personnes de race blanche? Aurait-on discuté de la sexualité des femmes lesbiennes sans inviter une femme lesbienne? Pourquoi alors est-il normal qu'une personne non handicapée se substitue à une personne handicapée?

La prise de parole à la place des personnes handicapées rappelle le concept d'altérité (*otherness*), tel qu'appliqué par Tom Shakespeare (1994) à l'expérience des personnes handicapées. En partant du fait que les personnes non handicapées se définissent comme « normales », alors que les personnes handicapées ne le sont pas, le concept d'altérité sert à créer une distance entre ces deux groupes dont découle des relations de pouvoir. À cet effet, Shakespeare cite Jordanova (1989) qui explique que le concept d'altérité sous-entend le traitement de l'autre plus comme un objet que l'on peut gérer et posséder (Shakespeare, 1994). De plus, en parlant à la place des personnes handicapées, les personnes non handicapées ouvrent la porte à la généralisation, oubliant ainsi que les personnes handicapées sont des individus propres, et non un groupe homogène. Ce droit perçu que l'on peut parler à la place des personnes handicapées freine donc leur émancipation et la reconnaissance de leur individualité.

Règlementation efficace?

Le contenu diffusé à Radio-Canada est régi par une *Politique des programmes* qui énonce que « le personnel de production et les animateurs doivent non seulement faire preuve de jugement et observer les règles du bon goût, mais aussi veiller à ce que l'individualité de chacun soit respectée et remettre en question tout stéréotype gratuit que pourrait utiliser un participant. » ("Politique 1.1.2 : Stéréotypes dans les émissions," 2005). Au Canada, à la suite de la publication de son rapport sur la présence, la représentation et l'intégration des personnes handicapées, l'Association canadienne des radiodiffuseurs (2005), qui regroupe une majorité des services de programmation au Canada, dont TVA et V au Québec, s'est dotée d'un code beaucoup plus précis en matière de représentation juste et égalitaire. Le *Code sur la représentation équitable* définit, entre autres, la représentation négative, les stéréotypes, la stigmatisation et la victimisation. Par rapport à la stigmatisation, le Code fait la déclaration suivante : « Reconnaissant que les membres de certains des groupes identifiables suivants se voient confrontés à des problèmes particuliers se rapportant à leur représentation, les radiodiffuseurs doivent s'assurer que leurs émissions ne stigmatisent ni ne victimisent les individus ou les groupes en raison de la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial ou un handicap physique ou mental. » ("Code sur la représentation équitable de l'Association canadienne des radiodiffuseurs," 2008). Selon Natasha Saltes (2010), ce code est difficilement applicable, car il ne donne aucune définition des concepts clés comme la représentation négative ou la stigmatisation. Aussi, elle ajoute que la force exécutoire de ce code pourrait être grandement renforcée (Saltes, 2010).

Marilyn Dhal (1993) affirme que bien qu'il soit possible de réglementer les comportements, il est impossible de réglementer les attitudes envers les personnes handicapées, lesquelles sont un important obstacle à leur inclusion. Par contre, elle avance que la sensibilisation, la proximité et la communication entre les per-

sonnes handicapées et non handicapées peuvent se traduire en changement de la perception du public. Elle ajoute que les médias de masse peuvent jouer un rôle dans ce changement (Dahl, 1993).

Les propos tenus lors de cette entrevue mettent en lumière le besoin criant d'amorcer une réflexion sur le sujet de l'assistance sexuelle pour les personnes handicapées, mais surtout d'inviter les personnes handicapées au débat. L'assistance sexuelle est un sujet complexe qui demande une discussion de fond. Le manque de nuances de Madame Bertrand et sa méconnaissance du sujet ont pour effet de perpétuer la division entre les personnes non handicapées et celles vivant avec un handicap et d'effacer l'individualité des personnes handicapées.

Malgré les normes en matière de radiodiffusion, des propos aussi stigmatisants que ceux tenus par Madame Janette Bertrand font encore partie de l'univers médiatique. Est-ce possible que l'idée que les personnes non handicapées peuvent prendre la parole au nom des personnes handicapées rende cette pratique normale et socialement acceptable par la majorité? À mon avis, ces relations de pouvoir doivent être brisées pour assurer la pleine reconnaissance des droits des personnes handicapées. Les chercheurs, les journalistes, les instances publiques doivent participer pour renforcer la réglementation et exiger le traitement juste et équitable des personnes handicapées dans les médias. Parallèlement, les personnes handicapées doivent se rallier et dénoncer ces pratiques inacceptables. Plus on entendra haut et fort ce que les personnes handicapées ont à dire, à mon avis, plus on leur réservera une place autour de la table.

Références

ARCHAMBAULT, L. (2013). *Gabrielle* [Film]. Dans C. Paielement (Réalisateur). Canada : Les Films Christal.

ASSOCIATION CANADIENNE DES RADIODIFFUSEURS (2005). *La présence, représentation et intégration des personnes handicapées dans les émissions de télévision*. Repéré le 4 janvier 2014 à http://www.cab-acr.ca/french/research/05/sub_sep1605.pdf

AUSLANDER, G. K., & GOLD, N. (1999). Disability terminology in the media: a comparison of newspaper reports in Canada and Israel. *Social Science & Medicine*, 48(10), 1395-1405. doi: [http://dx.doi.org/10.1016/S0277-9536\(98\)0044-2-0](http://dx.doi.org/10.1016/S0277-9536(98)0044-2-0)

BRENNER, S. (2008). Changing Channels: Improving Media Portrayals of Disability. *Abilities*.

CHATTON, D. (2008). Assistance sexuelle, assistance au développement sexuel? *Reliance*, 29(3), 62. doi: 10.3917/reli.029.0062

CIOT, M. G., & VAN HOVE, G. (2010). Romanian approach to media portrayals of disability. *Disability & Society*, 25(5), 525-538. doi: 10.1080/09687599.2010.489291

CODE SUR LA REPRÉSENTATION ÉQUITABLE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES RADIODIFFUSEURS (2008). Repéré le 11 janvier 2014 à <http://www.ccnr.ca/francais/codes/epc.php>

DAHL, M. (1993). The Role of the Media in Promoting Images of Disability- Disability as Metaphor: The Evil Crip. *Canadian Journal of Communication*, 18(1), 1-3.

DE SUTTER, P. (2009). *Sexualités assistées au sein du couple*. Communication présentée Le couple et sa sexualité : prise en charge, Paris.

DRAKE, P. A. (2004). The Changing Face of Representations of Disability in the Media. Dans J. Swain, S. French, C. Barnes & C. Thomas (dir.), *Disabling Barriers, Enabling Environments* (p. 319). Londres: SAGE Publications Ltd.

EUTHANASIA PROGRAM. (s. d.). *Holocaust Encyclopedia*. Repéré le 11 janvier 2014 à <http://www.ushmm.org/wlc/en/article.php?ModuleId=10005200>

HABILOMÉDIAS. (s.d.). *Personnes handicapées*. Repéré le 4 janvier 2014 à <http://habilomedias.ca/diversite-medias/personnes-handicapees>

HYNES, R. G. (2013) [Reportage], *Après tout, c'est vendredi* : La Société Radio-Canada. Repéré à <http://www.radio-canada.ca/widgets/mediaconsole/medianet/6851865>

LUCIEN, E. (2009, 3 juin 2009). L'assistant sexuel : pour un droit à la sensualité, *Tribune de Genève*.

MASLOW, A. H. (1943). A theory of human motivation. *Psychological Review*, 50(4), 370-396. doi: 10.1037/h0054346

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2013). *Santé sexuelle et génésique - Définition*. Repéré le 7 décembre 2013 à <http://www.euro.who.int/fr/health-topics/Life-stages/sexual-and-reproductive-health/news/news/2011/06/sexual-health-throughout-life/definition>

PHILLIPS, S. D. (2012). Representations of disability in print news media in postsocialist Ukraine. *Disability & Society*, 27(4), 487-502. doi: 10.1080/09687599.2012.662826

POLITIQUE 1.1.2 : STÉRÉOTYPES DANS LES ÉMISSIONS (2005). *Politique des programmes*. Repéré le 11 janvier 2014 à <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/politique-des-programmes/1-1-2/>



ROSS, K. (1997). But where's me in it? Disability, broadcasting and the audience. *Media, Culture & Society*, 19(4), 669-677. doi: 10.1177/016344397019004009

ROSS, K. (2001). All ears: radio, reception and discourses of disability. *Media, Culture & Society*, 23(4), 419-437. doi: 10.1177/016344301023004001

SALTES, N. (2010). Capturing Disability on Camera: An Analysis of Disability Representation in Television Programming with a Focus on Canadian Regulatory Initiatives. *Canadian Journal of Media Studies*, 8(1), 1-37.

SHAKESPEARE, T. (1994). Cultural Representation of Disabled People: Dustbins for Disavowal? *Disability & Society*, 9(3), 283-299. doi: 10.1080/09687599466780341

STIBBE, A. (2004). Disability, gender and power in Japanese television drama. *Japan Forum*, 16(1), 21-36. doi: 10.1080/0955580032000189311

SWEENEY, B. J. (2005). BBC Radio 4 and the experiential dimension of disability. *Disability & Society*, 20(2), 185-199. doi: 10.1080/09687590500059291

TITCHKOSKY, T. (2005). Disability in the news: a reconsideration of reading. *Disability & Society*, 20(6), 655-668. doi: 10.1080/09687590500249082

VEILLEUX, M.-E., & PARENT, L. (2013). Madame Bertrand : la pilule ne passe pas! [Billet de blogue]. Repéré à <http://sexaccessible.wordpress.com/>